

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GASCOGNE AGENAIS

Organise le **Dimanche 01 OCTOBRE 2017** avec le concours du **Racing Team Agenais**

Sous le patronage de la Ville de **LAYRAC**

Un slalom dénommé : **2eme SLALOM AUTOMOBILE REGIONAL KARTAGEN LAYRAC**

Cette compétition compte pour : **La Coupe de France des SLALOMS 2018**

- **Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine**
- **Challenge de l'ASA Gascogne Agenais**
- **Challenge des Commissaires**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Aquitaine Guyane sous le numéro **33** en date du **27/06/2017**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **613** en date du **27/06/2017**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.COMBE Robert	Licence n°11108
Commissaires Sportifs :	Me FOURCADE Annie	Licence n°15323
	M JEAN Philippe	Licence n°22816
Directeur de Course :	DESMOULINS Roger	Licence n° 4799
Directeur de Course Adjoint :	BOUCHON Françoise	Licence n°17644
Commissaires Techniques (Responsable) :	FOURCADE Alexandre	Licence n°28760
Commissaires Techniques :	BRUN Michel	Licence n°52526
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	PERRIER Jean-Pierre	Licence n°21244
	:DERIAUD Hélène	Licence n°15713
Chronométreurs (C au minimum) :	BOUGEOIS Monique	Licence n°132559
	M.DELMOND Colette	Licence n°48038

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **26 Septembre 2017** à Minuit

Publication de la liste des engagés le **28 Septembre 2017**

Vérifications administratives le **30 Septembre 2017** de **15 Heures** à **19 Heures**
et le 1er Octobre de 7 h 30 à 9 h 15

Lieu **Circuit de Kart de LAYRAC** lieu dit Ramonde RN 21 47390 LAYRAC

Vérifications techniques le **30 Septembre 2017** de **15 H 15** à **19 H 30**
et le 1er Octobre 2017 de 7 h 45 à 9 h 30

Lieu **Circuit de Kart de LAYRAC** lieu dit Ramonde RN 21 47390 LAYRAC

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le **1er Octobre 2017** à **8 h 30**

Lieu : Circuit de Kart de LAYRAC lieu dit **Ramonde RN 21 47390 LAYRAC**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à **10 Heures**

Essais non chronométrés le **1er Octobre 2017** de **8 H 30** à **9 h 45**

Essais chronométrés le **1er Octobre 2017** de **10 h** à **12 heures**

Briefing de pilotes le 1er Octobre 2017 à 9h50

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13 heures.

- 1^{ère} manche le **1er Octobre 2017 de 13 h 30 à 14 h 50**
- 2^{ème} manche le **1er Octobre 2017 de 15 h 05 à 16 h 25**
- 3^{ème} manche le **1er Octobre 2017 de 16 h 40 à 18 h ,**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le **1er Octobre 2017 à 18 h 30**

Lieu **Enceinte du Circuit**

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu **Parc pilotes du circuit**

Podium (facultatif) le **1er Octobre 2017 à 18 h 30** lieu : **Ligne de départ.....**

Remise des prix le **1er Octobre 2017 à 19 h** lieu : **Enceinte du Circuit**

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : BUSATO AUTOMOBILES

Adresse Route de la déchetterie 47310 BRAX

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à **9 H 30** .

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : Néant

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RACING TEAM AGENAIS FIERRO M. 172 Ter Avenue Michelet 47000 AGEN

ou par mail : fierro.michel@neuf.fr . Tél : 06 .72.99.57.73 ou 06.85.25.56.07

La liste des engagements sera Close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **Mardi 26 Septembre 2017 à Minuit**

Les frais de participation sont fixés à **95€** réduits à **85€** pour les concurrents licenciés à l'**ASA GASCOGNE AGENAIS**.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le **19/09/2017** avec frais de participation obligatoirement joints bénéficieront d'une réduction de **5 €**.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **30**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à**100**..... dont**20**..... peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.PECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de **KARTAGEN LAYRAC**

a le parcours suivant (voir plan) (**Voir PLAN**)

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en **3** manches. **Plus 1 si le temps et le déroulement le permettent**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ (voir plan)

Arrivée(voir plan)

Longueur du parcours (de 800 à 2000 mètres) **1900 mètres. (1 tour trois quart)**

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à **Enceinte du circuit**.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **14 Heures, le 30 Septembre 2017**

Les remorques devront être garées **sur le parking**.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ **Enceinte du Circuit** .
- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Enceinte du Circuit** .
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Enceinte du circuit

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, Des permanences seront organisées.

Lieu **Circuit Kartagen LAYRAC** le **Samedi 30 Septembre de 14 h à 20 heures et le Dimanche 1^{er} Octobre de 7h30 à 20h**

Téléphone permanence n° **06.85.25.56.07 ou 06.72.99.57.73**

Centre de secours le plus proche **Pompiers LAYRAC 4 place du 11 Novembre**

Lieu : **LAYRAC 47390** Téléphone n°18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = **1 seconde**
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = **3 seconde**
- Porte manquée ou erreur de parcours = **manche non prise en compte pour ce pilote.**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à ...**18h30**..... heures, lieu : **Enceinte du Circuit** et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Modalités : Pierre LE BAYON au meilleur pilote de l'ASA GASCOGNE AGENAIS

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classements ...**1^{er} Scratch..... prix 120 Euros**
2eme Scratch..... prix 90 Euros
3eme Scratch..... prix 80 Euros
1^{er} de chaque groupe.... prix 70 Euros
1^{ère} Féminine..... prix 70 Euros
1^{er} de Classe.....Un lot

Tous les pilotes seront récompensés par un lot.

10.3P. COUPES

Il sera attribué**1.....** coupe de la façon suivante :

Classements : **3 premiers au scratch : 1 coupe**
1^{er} de Groupe : 1 coupe
1er de chaque classe : 1 coupe
1^{ère} Féminine : 1 coupe
1 Commissaire tiré au sort

NB : Les prix ne sont pas cumulables.

L'attribution des prix destinés au groupe Loisir (idem aux autres groupes)

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.